

13-COMMERCE EXTÉRIEUR

La Nouvelle-Calédonie est fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Plus de la moitié de ses importations se répartissent entre quatre postes : les produits alimentaires, les produits minéraux, les machines, appareils et matériel électrique et le matériel de transport. En outre, les ensembles industriels représentent 14% des importations du territoire en 2010.

Les importations de la Nouvelle-Calédonie s'accroissent régulièrement sous l'effet de la demande intérieure ; depuis dix ans, elles ont été multipliées par 2,5, tirées par les investissements industriels. En particulier, les grands projets métallurgiques ont eu pour conséquence un recours massif à l'importation de matériel d'équipement, tels que des engins de chantier, et de matières premières. Le chantier de l'usine du Sud, qui touchait à sa fin en 2009, avait stimulé les importations de 2004 à 2008. Le relai a été pris en 2010 par la construction de l'usine du Nord. Les importations de produits minéraux dépendent, elles aussi, de l'activité du territoire et des investissements industriels. Ainsi, la houille, auparavant uniquement destinée à la production métallurgique, est désormais également nécessaire à la production électrique de la centrale thermique de Prony Energie, dont la construction s'est achevée en 2009.

L'augmentation des importations de produits minéraux a parfois été accentuée par un effet prix, en particulier en 2008 avec la flambée du prix du baril de pétrole.

La France est le premier fournisseur du territoire (22% de la valeur totale des importations en 2010), devant Singapour (13%), pour ses produits minéraux, et l'Australie (10%), notamment pour ses produits alimentaires et minéraux. La Chine fait une belle percée en 2010 en fournissant les trois quarts des ensembles industriels nécessaires à la construction de l'usine du Nord.

► **Importations.** Les importations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures CAF (Coût, Assurance, Fret), c'est-à-dire qu'au prix du produit sont ajoutés les frais de transport et d'assurance nécessaires à son acheminement vers la Nouvelle-Calédonie. Ne sont en revanche pas intégrées les différentes taxes douanières qui s'appliquent au produit lorsqu'il entre en Nouvelle-Calédonie, selon le tarif en vigueur (voir 13.4).

► **Ensembles industriels.** Cette position douanière a été créée en 2007 par la Direction des Douanes pour permettre de collecter les informations statistiques relatives à la construction de grandes unités industrielles. Cette classification est réservée aux ensembles bénéficiant d'une exonération totale de droits et taxes d'importation en application des dispositions relatives aux régimes fiscaux privilégiés à l'importation. Les ensembles industriels concernent donc les matériels importés nécessaires à la construction des usines métallurgiques de Vale Nouvelle-Calédonie dans un 1^{er} temps, et de KNS dans un 2^e temps.

- **Projets métallurgiques.** Voir rubrique 19.6.
- **"Usine du Sud" (Vale.NC).** Voir 19.1, 23,6.
- **"Usine du Nord" (KNS).** Voir 19.1, 23,6.
- **Production métallurgique.** Voir 19.3.
- **Prony Energie.** Voir 20.3.

SOURCE [1] DRDNC.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

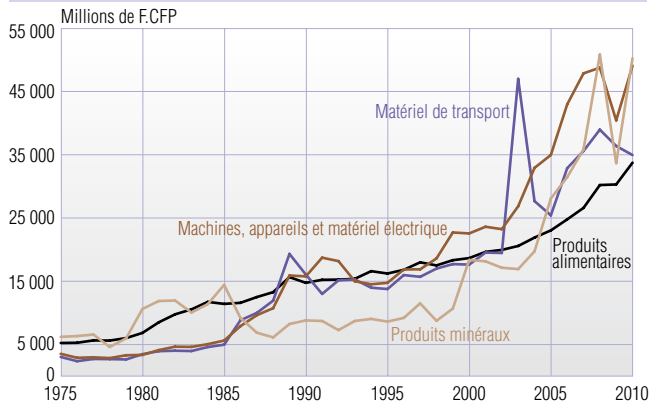
Délibération n°337 du 12 décembre 2007 relative à une modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

Évolution de la valeur des importations par famille de produits [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits alimentaires, boissons et tabacs	22 944	24 684	26 504	30 118	30 210	33 653
Produits minéraux	27 989	31 372	35 750	50 744	33 579	50 176
Produits chimiques	13 145	14 030	14 972	16 128	17 221	19 735
Produits en caoutchouc et plastique	7 402	8 271	7 788	8 581	8 299	10 812
Bois et ouvrages en bois	1 888	2 115	2 011	2 179	2 359	2 855
Papiers et ouvrages en papier	3 850	4 257	4 497	4 607	4 605	4 555
Produits textiles	4 911	5 650	5 555	6 018	5 815	6 460
Métaux et ouvrages en ces métaux	12 537	15 590	15 381	16 268	15 335	21 983
Machines, appareils et matériel électrique	34 871	42 868	47 784	48 674	40 347	49 002
Matériel de transport	25 324	32 776	35 502	38 875	36 289	34 861
Autres	15 831	19 226	48 355	39 998	26 164	64 408
dont ensembles industriels	198	///	29 644	17 186	4 384	41 206
Total	170 692	200 841	244 096	262 188	220 223	298 500

Unité : million de F.CFP

Évolution des principaux postes d'importations [1]



Valeur des importations par pays fournisseur [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	55 110	64 137	65 005	68 411	64 595	66 486
Union européenne (hors France)	25 360	31 320	39 728	42 596	35 515	40 914
Singapour	25 548	28 842	33 219	44 590	28 545	38 386
Australie	15 663	18 987	26 221	25 690	21 154	28 970
Nouvelle-Zélande	9 405	9 513	9 716	10 436	9 413	11 365
États-Unis	6 082	7 083	7 876	10 156	9 755	10 274
Japon	5 942	6 392	7 257	8 697	6 842	6 801
Autres	27 582	34 567	55 074	51 612	44 404	95 304
dont Chine	7 946	10 094	13 434	15 923	16 744	52 659
Total	170 692	200 841	244 096	262 188	220 223	298 500

Unité : million de F.CFP

13-COMMERCE EXTÉRIEUR

Les exportations calédoniennes sont composées à plus de 90% de produits en rapport avec le nickel (minerai de nickel, ferro-nickels, mattes et NHC depuis fin 2010). Le niveau de ces exportations dépend directement du marché mondial du nickel et des cours au [London Metal Exchange](#). Elles ont atteint leur meilleur niveau en 2007, quand les cours du nickel étaient au plus haut.

Le minerai de nickel est principalement exporté en Corée du Sud et en Australie, le NHC en Australie, les mattes en France, et les ferro-nickels sont expédiés vers différents clients dont le Japon, Taiwan, l'Espagne, la Belgique et les États-Unis.

La Nouvelle-Calédonie exporte d'autres produits que ceux issus du secteur du nickel, pour une valeur comprise entre 6 et 10 milliards de FCFP par année. Un quart de ces exportations est constitué de produits de la mer, principalement des crevettes, mais également des thons, des holothuries et des trocas. Les crevettes sont en grande partie destinées aux marchés japonais et français, les thons au Japon, à la France et aux Samoa, les holothuries à Hong-Kong et les trocas à la Chine.

Après avoir progressé pendant plusieurs années, les exportations de produits de la mer diminuent depuis 2005, perdant 40% de leur valeur en cinq ans, en liaison avec les difficultés rencontrées par l'aquaculture de crevettes (la production a été divisée par deux en cinq ans).

Le reste des exportations est composé de produits très variés, telles que des huiles essentielles (niaouli et santal principalement), des produits alimentaires (squashes, cerf, café, chocolat et eaux entre autres) et manufacturés (savons, vêtements...) ou issus des activités de recyclage. Ces exportations, multipliées par 1,8 entre 1992 et 2005, reculent depuis.

La Nouvelle-Calédonie a de nombreux débouchés pour ses produits, mais la France, le Japon et l'Australie sont ses partenaires privilégiés. Elle exporte également à Wallis et Futuna, notamment des produits alimentaires, et au Vanuatu.

► **Exportations.** Les exportations sont recensées d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (*Franco A Bord*), comprenant les frais de transport jusqu'au passage en douane, à l'exclusion de ceux encourus hors de la Nouvelle-Calédonie pour acheminer la marchandise jusqu'au destinataire.

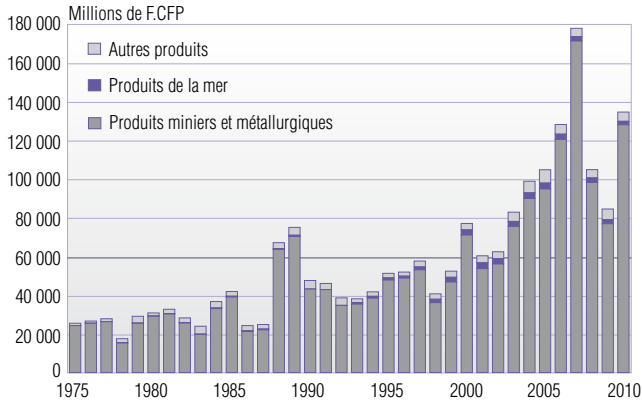
- **Nickel.** Voir rubrique 19.4.
- **NHC.** Voir 19.3.
- **London Metal Exchange.** Voir 19.5.
- **Crevettes.** Voir 18.2.
- **Thons.** Voir 18.1.
- **Cerf.** Voir 17.3.

SOURCES [1] DRDNC. [2] DIMENC. [3] SMMPM.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

Évolution de la valeur des exportations par produit [1 à 3]



Évolution des exportations par produit [1 à 3]

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Produits miniers et métallurgiques	3 582	94 859	3 522	120 464	4 225	171 286	3 273	98 218	3 676	76 882	4 764	127 996
Produits de la mer	3	3 043	3	2 703	2	2 266	2	2 359	2	2 147	2	1 806
Autres produits	40	6 872	18	5 001	10	4 316	24	4 276	26	5 474	19	4 786
Total	3 625	104 774	3 542	128 168	4 237	177 868	3 299	104 853	3 705	84 503	4 785	134 588

Unités : millier de tonne, million de F.CFP

Évolution de la destination des exportations calédoniennes [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
France	16 652	23 424	25 843	22 609	20 789	24 531
Japon	19 563	20 920	39 819	22 292	10 974	21 623
Taiwan	12 724	14 605	21 562	13 990	8 805	16 631
Union européenne (hors France)	19 198	20 233	33 686	21 940	9 697	14 215
Corée du Sud	14 019	3 056	528	3 899	8 199	13 291
Australie	5 247	7 739	8 515	7 673	6 063	10 286
États-Unis	2 479	2 940	4 261	3 643	2 213	4 984
Chine	5 968	12 834	20 035	6 965	11 218	4 018
Autres	8 924	22 417	23 619	1 842	6 545	25 009
Total	104 774	128 168	177 868	104 853	84 503	134 588

Unité : million de F.CFP

Principaux produits exportés par pays destinataire en 2010 [1]

	Valeur	Pays
Produits du secteur du nickel	127 996	
Ferronickel	76 035	France, Japon, Taiwan, Chine, Belgique, Italie, Corée du Sud
Mattes de nickel	25 978	France
Minerais de nickel	25 803	Corée du Sud, Australie, Japon
NHC	180	Australie
Produits de la mer	1 806	
Crevettes	1 025	Japon, France, États-Unis, Australie
Thons	431	Japon, France, Samoa, Nouvelle-Zélande, Thaïlande
Holothuries	181	Hong-Kong, Malaisie, Australie
Coquilles de trocas	104	Chine, Madagascar, Hong-Kong, Italie
Autres, dont :	4 786	
Huiles essentielles	174	France, Pays-Bas, Vanuatu, Polynésie française
Squash	78	Japon, Nouvelle-Zélande
Cerf	69	France
Total	134 588	

Unité : million de F.CFP

13-COMMERCE EXTÉRIEUR

La Nouvelle-Calédonie présente un large déficit de sa **balance commerciale**. En 2010, il atteint son niveau le plus élevé de ces vingt dernières années avec 164 milliards de F.CFP. En effet, la croissance des **importations** a été beaucoup plus rapide que celles des **exportations** (+84% contre +10% sur la période 2000-2009).

Le **taux de couverture** des échanges extérieurs du territoire oscille entre 40% et 60%. Il a cependant atteint 73% en 2007, son niveau le plus élevé depuis la fin des années 1980, grâce à une hausse des exportations de nickel dopées par un niveau record des cours mondiaux. Il s'est dégradé, passant à 40% en 2008 et 38% en 2009, sous l'effet conjugué de la hausse des importations et d'une conjoncture mondiale du marché du nickel peu propice aux exportations calédoniennes. Le taux de couverture s'est amélioré en 2010 (45%) : les exportations du territoire, stimulées par les cours du nickel, ont progressé plus vite que les importations, malgré les achats liés au projet de l'usine du Nord.

En 2010, les échanges extérieurs de la Nouvelle-Calédonie sont déficitaires avec ses principaux partenaires : -69 milliards de F.CFP avec l'Union européenne (dont -42 milliards de F.CFP avec la France), -38 milliards de F.CFP avec Singapour, principal fournisseur de produits pétroliers, -19 milliards de F.CFP avec l'Australie et -11 milliards de F.CFP avec la Nouvelle-Zélande, qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en produits alimentaires notamment.

Les échanges commerciaux avec la Chine sont également fortement déficitaires en 2010 (-49 milliards de F.CFP), suite aux livraisons nécessaires à la construction de l'usine du Nord.

À l'inverse, les échanges sont excédentaires avec certains pays comme Taïwan (15 milliards de F.CFP), le Japon (15 milliards de F.CFP) et la Corée du Sud (7 milliards de F.CFP), approvisionnés par le territoire en nickel.

► **Balance commerciale.** La balance commerciale prend en compte uniquement les échanges de marchandises, c'est-à-dire les exportations et les importations de biens. Le solde de la balance commerciale est la différence entre la valeur des exportations (E) et celle des importations (I) de biens (E-I). Celle-ci est déficitaire lorsque les exportations sont inférieures aux importations, et excédentaire inversement.

► **Importations.** Voir 13.1.

► **Exportations.** Voir 13.2.

► **Taux de couverture.** Rapport de la valeur des exportations sur celle des importations relatives au même produit ou ensemble de produits, ou encore au même pays, etc.

SOURCES [1] DRDNC. [2] DIMENC. [3] SMMPPM.

VOIR AUSSI

ISEE, *Bilan économique et social*, et *Points économiques* : www.isee.nc

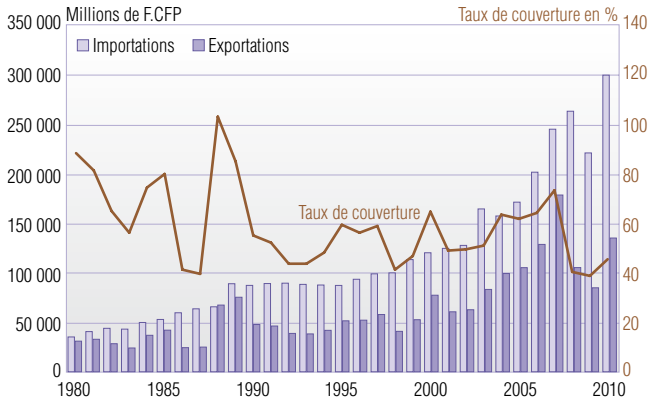
13.3 BALANCE COMMERCIALE

Évolution de la balance commerciale et du taux de couverture [1 à 3]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Importations (I)	170 692	200 841	244 096	262 188	220 223	298 500
Exportations (E)	104 774	128 168	177 868	104 853	84 503	134 588
Solde de la balance commerciale (E-I)	-65 918	-72 673	-66 228	-157 335	-135 720	-163 912
Taux de couverture (E/I)	61,4	63,8	72,9	40,0	38,4	45,1

Unités : million de F.CFP, %

Évolution des échanges extérieurs [1 à 3]



Commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie avec différents pays du monde en 2010 [1]

	Importations (I)	Exportations (E)	Solde (E-I)
Allemagne	10 384	61	-10 323
Belgique	3 329	4 545	1 217
Espagne	3 217	5 796	2 580
France	66 486	24 531	-41 955
Grande-Bretagne	4 985	6	-4 979
Italie	8 727	3 217	-5 509
Pays-Bas	1 615	575	-1 041
Union européenne (27)	107 400	38 746	-68 654
Afrique du Sud	559	2 684	2 125
Australie	28 970	10 286	-18 684
Chine	52 659	4 018	-48 641
Corée du Sud	6 696	13 291	6 595
États-Unis	10 274	4 984	-5 290
Îles Fidji	368	6	-362
Inde	5 903	559	-5 344
Indonésie	2 554	18	-2 537
Japon	6 801	21 623	14 822
Nouvelle-Zélande	11 365	162	-11 204
Philippines	308	0	-308
Polynésie française	222	176	-46
Singapour	38 386	10	-38 376
Taiwan	1 142	16 631	15 489
Thaïlande	6 675	4	-6 671
Vanuatu	314	235	-79
Viêt Nam	1 249	12	-1 237
Wallis et Futuna	20	815	795

Unité : million de F.CFP

13-COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation du commerce extérieur, assurée par la Direction Régionale des Douanes en Nouvelle-Calédonie (DRDNC). Elle vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant de manière induite l'écoulement des marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Calédonie. Différents moyens d'action sont utilisés : des instruments fiscaux (taxes conjoncturelles sur les importations concurrençant la production locale et taxe de soutien aux productions agricoles), des procédures et des régimes douaniers favorisant le développement des entreprises (notamment l'admission temporaire avant réexportation) et des mesures de contrôle du commerce extérieur (telles que la répartition entre les opérateurs des quotas d'importation des produits faisant l'objet de mesures de restrictions quantitatives).

La fiscalité douanière comprend l'ensemble de droits et taxes à l'importation votés par le congrès. Elle présente une finalité essentiellement budgétaire. En effet, depuis la loi organique du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création d'impôts, droits et taxes au profit de son budget. Au titre de l'année 2010, les recettes douanières se sont élevées à 45,2 milliards de FCFP, soit un tiers des recettes fiscales et 25% des recettes de fonctionnement du **budget de la Nouvelle-Calédonie**. Parmi les nombreux droits et taxes perçus à l'entrée du territoire, la taxe générale à l'importation est la principale recette douanière (39% des recettes douanières en 2010). Les droits et taxes institués sont intégrés au **tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie** qui détermine, au regard de chaque produit, leur nature et leur taux.

La fiscalité douanière contribue, par ailleurs, à la protection et la promotion des productions locales. Certains secteurs peuvent bénéficier de **régimes fiscaux privilégiés**.

La fiscalité douanière calédonienne continue d'évoluer. Ces dernières années, des réformes ont eu lieu, concernant notamment la fiscalité pétrolière. Dans un souci de simplification, une nouvelle taxe a été adoptée par le congrès le 9 janvier 2012 : la taxe générale sur les activités. Elle sera mise en place en Nouvelle-Calédonie au 1^{er} janvier 2013 et remplacera cinq impôts et taxes préexistants (notamment la taxe de base à l'importation, la taxe de péage et la taxe sur le fret aérien).

SOURCE [1] DRDNC.

VOIR AUSSI

DRDNC : www.douane.gouv.nc

Article 22-6 de la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2000-3 du 18 août 2000 portant réforme de la fiscalité douanière : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2000-5 du 22 décembre 2000 portant diverses mesures fiscales douanières : www.juridoc.gouv.nc

Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers : www.juridoc.gouv.nc

► **Budget de la Nouvelle-Calédonie.** Voir 14.3.

► **Tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie.** Il regroupe tous les droits et taxes qui sont applicables aux produits importés, lesquels sont répertoriés selon la nomenclature internationale des marchandises du Système Harmonisé (SH), convention de classement des marchandises utilisée par la plupart des pays à laquelle la Nouvelle-Calédonie a adhéré en 1988. Il fixe également les taux et quotités des droits et taxes au regard de chaque produit identifié par position ou sous-position tarifaire. Les droits et taxes sont calculés sur la valeur en douane, définie selon les dispositions de l'article 19 du code des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les droits et taxes sur la valeur, ou selon la quantité unitaire prévue par les taxes spécifiques.

► **Régimes fiscaux privilégiés.** Ils sont régis essentiellement par la délibération modifiée n°69/CP du 10 octobre 1990, qui fixe les régimes fiscaux privilégiés à l'importation. Elle permet pour certains secteurs déterminés, sous certaines conditions, l'exonération totale ou partielle des taxes. L'exonération porte en général sur la TGI (taxe générale à l'importation) et dans la plupart des cas, est limitée à une liste exhaustive de produits.

13.4 RÉGLEMENTATION-FISCALITÉ

Évolution des recettes douanières [1]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe générale à l'importation	16 300	14 915	15 274	16 617	16 013	17 769
Taxe de base à l'importation	5 759	5 901	6 214	7 152	6 478	6 979
Droit de douane	4 310	4 685	5 306	5 988	5 561	6 395
Taxe sur les produits pétroliers	///	2 257	4 614	4 828	4 720	5 329
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers	///	867	2 051	2 168	2 212	2 191
Taxe sur le fret aérien	1 518	1 583	1 712	1 936	1 741	1 909
Taxe de consommation intérieure	4 812	2 293	1 445	1 572	1 754	1 721
Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale	716	805	841	880	852	971
Taxe de soutien aux productions agricoles	581	594	758	856	783	797
Taxe de péage	235	253	281	331	291	320
Taxe sur les alcools et le tabac en faveur du secteur sanitaire et social	201	223	214	230	242	248
Taxe anti-pollution	26	31	134	155	152	175
Droit de quai	103	103	124	99	85	189
Amendes et confiscations	62	73	89	129	55	78
Taxe parafiscale pour les énergies renouvelables	46	38	50	51	50	53
Redevance informatique	30	34	35	37	36	38
Droit de port	23	22	25	20	20	40
Droit de navigation intérieure	12	12	17	15	12	27
Total	34 734	34 689	39 183	43 063	41 058	45 230

Unité : million de FCFP

Principaux droits et taxes à l'importation en 2010 [1]

Droit de douane : 5 taux fixés par le tarif des douanes : 0%, 5%, 10%, 15%, 20%

Produits concernés et observations

Perçu sur l'ensemble des marchandises à l'exception de celles originaires des pays membres de l'Union européenne et des pays et territoires d'Outre-Mer associés, et des Etats ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ayant avec l'UE des échanges préférentiels.

Taxe générale à l'importation (TGI) : 9 taux fixés par le code des douanes :

Biens de première nécessité. Biens destinés à des organismes particuliers. Matières premières et emballages par nature. Biens d'équipement et de production. Produits de l'art et de la culture.

Le taux exempt (EX) : 0%

Véhicules de plus de sept places assises du chapitre 8703 et camionnettes, autres que camionnettes plateaux, de plus de cinq places assises du chapitre 8704.

Le taux exceptionnel (TX) : 1%

Biens alimentaires considérés comme sociaux. Produits de première nécessité.

Le taux "alimentaire" de niveau 1 (A1) : 4%

Taux normal des biens alimentaires, concerne la majorité des produits.

Le taux "alimentaire" de niveau 2 (A2) : 11%

Produits à fort achat d'impulsion pour lesquels une baisse de la taxation ne se justifie pas.

Le taux "alimentaire" de niveau 3 (A3) : 26%

Pour faire face à l'évasion des achats de certains produits hors du territoire.

Le taux "anti-évasion" (TE) : 11%

Taux à caractère social sur les produits liés à la culture et au sport.

Le taux des produits culturels et sportifs (CS) : 11%

Biens non-alimentaires courants et biens à double usage.

Le taux normal (TN) : 21%

Produits dits de "luxe".

Le taux majoré (TM) : 31%

Taxe de base à l'importation (TBI) : taux de 5% fixé par le tarif des douanes

Quelques produits en sont exemptés tels que le lait, le riz, le blé, les vaccins, les livres, certains produits minéraux, les engins agricoles et les bateaux de pêche.

Taxe de consommation intérieure sur les produits importés (TCI) : selon des quotités ; fixées par le tarif des douanes

Frappe les produits habituellement surtaxés (alcools, tabacs).

Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA) : taux de 2 à 50%

Champ d'application limité aux chapitres douaniers 2 à 12, dans le but de protéger la production agricole locale. Taxe affectée à la Chambre d'Agriculture (30%) et à l'ERPA (70%).

Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) : taux de 4 à 60% fixés par le tarif des douanes et révisés chaque année par le congrès

Appliquée aux produits concurrents des fabrications locales.

Taxe sur les produits pétroliers (TPP) : 46,30 F/L essence ; 6,10 F/L gazole ; 15,00 F/L essence avion

Taxes spécifiques sur les essences auto et avion et le gazole.

Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) : 13,70/L sur gazole ; 27,28 F/L essence avion

Autres taxes : Taxe sur le fret aérien (TFA) : 8%

Marchandises importées par voie aérienne. Affectée à l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nlle-Calédonie.

Taxe de péage (TP) : 1%

Marchandises importées par voie maritime. Affectée pour 80% au Port Autonome.

Taxe anti-pollution : 7 F/kilo

Huiles lubrifiantes. Affectée au Fonds aux actions de lutte contre la pollution.

Taxe pour les énergies renouvelables (TER) : 60 FCFP/hectolitre d'essence auto

Essence automobile. Affectée au Fonds pour la Maîtrise de l'Énergie.

Taxe sur les alcools et le tabac (TAT) : Taux de 12 à 490 F/litre

Boissons alcooliques. Affectée à l'Agence Sanitaire (67%) et à la CAFAT (33%).

Évolution des recettes douanières [1]

